

Rapport annuel 2013

André Blanc laisse un grand vide

L'exercice 2013 a été endeuillé pas le décès inattendu d'André Blanc qui fût emporté le 3 août par une crise cardiaque, peu avant son 53^e anniversaire.

Lors de l'Assemblée des délégués 2009 à Schaffhouse, il a été élu au bureau directeur où il a assumé conjointement les rôles de vice-président et de trésorier.

André était un pêcheur passionné et s'est engagé, entre autres, comme président de la Fédération cantonale zurichoise, dans le team de compétences "Poisson de l'année" et dans l'administration du Centre Suisse de Compétences pour la Pêche CSCP. De plus il entretenait des contacts avec les pêcheurs tessinois ainsi que l'European Angler Alliance EAA.

Succès de la Journée Suisse de la Pêche

Le 31 août 2013 a été le point culminant de l'année pour la fédération qui organisait la 1^{ère} édition de la Journée Suisse de la Pêche. Cette manifestation, qui était à l'origine une idée d'André Blanc, a été conduite par le vice-président Charles Kull et a été sans aucun doute un plein succès.

Plusieurs milliers de visiteuses et de visiteurs, enfants et adultes, ont pu se familiariser à la pêche de diverses manières lors d'environ 80 manifestations.

Cette manifestation et les thèmes chers à la FSP ont été relayés dans plus de 300 articles de journaux et par divers reportages radiophoniques et télévisés.

2e Journée Suisse de la Pêche: le 29 août 2015

Protection des eaux: les paysans veulent faire marche arrière

L'exigence principale de notre initiative fédérale "Eaux-vivantes", déposée en juillet 2006 avec 161'836 signatures, était la renaturation d'env. 15'000 km de cours d'eau bétonnés et leurs berges. Lors d'âpres négociations nous avons enfin abouti à un compromis qui prévoyait dans un premier temps seulement 4'000 km renaturés, avec toutefois l'assurance que l'espace nécessaire serait réservé là où provisoirement il n'y aurait pas de renaturation.

Environ 20'000 ha de terres agricoles ne pourront dans le futur être exploitées qu'extensivement et sans usage de fertilisants (purin) ou pesticides. En compensation à ces limitations, le Parlement a accordé un montant annuel de 20 mio. de CHF au budget de l'agriculture.

L'Union Suisse des Paysans ne semble toutefois pas prête à accepter le compromis obtenu auparavant. Avec plusieurs motions au Conseil national et une campagne au niveau suisse, elle a essayé d'empêcher l'application de la nouvelle législation sur la protection des eaux. Dans 8 cantons (AG, GR, LU, NW, SG, SH, SZ, UR), le lobby agricole a réussi – avec des affirmations partiellement fausses – à faire pression sur le Parlement et le Conseil fédéral au moyen d'initiatives cantonales.

Le Prof. Nuspliger plaide pour la protection de la bonne foi

A la demande de la FSP, le prof. Nuspliger a rendu un avis de droit afin de savoir si une modification au contre-projet qui a permis le retrait de notre Initiative populaire était possible sans autre.

Il est d'avis, vu la protection de la confiance démocratique et politique, qu'une éventuelle modification à la législation ne pourrait avoir lieu qu'après une évaluation des conséquences de la mise en œuvre du contre projet.

De plus, le Dr. Nuspliger estime que les membres du Conseil des États ne sont pas liés aux initiatives cantonales de leurs cantons d'origine. Ils devraient largement prendre en considération le fait que lors de la négociation du compromis, des garanties ont été données, qui sont dans l'intérêt général et ne peuvent donc être remises en question si facilement.

Débits résiduels: trop de cantons traînent les pieds

Déjà en 1975 le peuple suisse a adopté les articles sur "l'économie hydraulique" qui chargeaient la Confédération de garantir des débits résiduels minimum. Après avoir constaté que la Confédération ne traitait pas sérieusement ce mandat pourtant ancré dans la Constitution, la FSP a lancé au début des années 80 l'Initiative populaire "Pour la sauvegarde de nos eaux", afin d'imposer les assainissements indispensables des débits résiduels.

Suite à cela, le Parlement fédéral fixa en 1992 un délai de 15 ans aux cantons pour la mise en œuvre, délai qui fut plus tard encore prolongé de 5 années. Mais même cette prolongation n'a pas servi à grand chose. 38 ans (!) après que le peuple en ait donné le mandat, sur les 900 installations dont l'assainissement était requis, il en reste encore environ 400, à savoir 44%, qui ne restituent pas de débits résiduels suffisants et sont donc dans l'illégalité.

La plus grande lenteur revient au canton du Valais, qui se fiche carrément de la législation fédérale: à la fin 2012, près de 200 installations soumises à assainissement présentaient presque toutes une quantité d'eau résiduelle insuffisante. Dans le catalogue des fautifs suivent: GR (55 installations non assainies), ZH (28), VD (21).

La FSP attend du Conseil fédéral qu'il contraigne les cantons à l'action, comme il a promis de le faire dans sa réponse à l'interpellation de la Conseillère nationale Yvonne Feri (PS, AG). La Confédération doit imposer des calendriers contraignants aux cantons et contrôler leur application.

Les mortalités piscicoles du Parc National démontrent de sérieux manquements

A Pâques, environ 11'000 poissons sont morts dans la Spöl. Cet accident, dû apparemment à une panne technique et à une erreur humaine, a mis à jour de graves manquements. Visiblement, il ne suffit pas d'installer des turbines de dotation sur les débits résiduels. Les usines hydro électriques doivent faire bien plus, en installant des systèmes adaptés, en se donnant les moyens de contrôler en permanence le respect des débits résiduels et enfin en élaborant des plans d'urgence en cas de situations extraordinaires.

Micro centrales: la pétition de la FSP est efficace

Avec l'introduction en 2009 de la Rétribution à Prix Coûtant (RPC), la construction de petites centrales hydro électriques (PCHE) jusqu'alors non rentables est soudain devenue intéressante, ce qui a conduit à un véritable boom.

Afin de freiner cette euphorie et pour empêcher que les derniers ruisseaux intacts ne soient sacrifiés sur l'autel de la production électrique, la FSP a lancé en 2010 la pétition "Sauvez nos cours d'eau" et l'a déposée au Palais fédéral le 7 mars 2011, munie de 12'750 signatures.

Le Parlement prend la pétition au sérieux

Entretemps, les commissions de l'environnement du Conseil des Etats et du Conseil national ont examiné la pétition. A l'initiative des commissions, les deux Conseils ont pris connaissance de nos revendications, sans pour autant décider de mesures directes.

Toutefois il a été promis que nos requêtes seraient examinées lors de la révision de l'Ordonnance sur la RPC et dans le cadre plus large de la stratégie énergétique 2050.

Révision de l'ordonnance sur la RPC comme première étape

Le 23 octobre, le Conseil fédéral a modifié l'Ordonnance sur la RPC et, entre autres, a raccourci de 25 à 20 ans la durée de rétribution aux PCHE. Par l'élévation simultanée de la limite de puissance la plus basse, l'incitation à la construction de PCHE a été réduite.

L'exigence principale de la pétition doit être satisfaite

Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral envisage dans un deuxième temps de raccourcir encore la durée de rétribution de la RPC pour les PCHE de 20 à 15 ans.

Les PCHE ayant une puissance inférieure à 300 kW ne pourront encore recevoir la RPC que s'il s'agit d'installations de dotation ou de distribution d'eau potable. Ainsi la revendication principale de la pétition de la FSP serait satisfaite.

Gestion des phosphates: la tentative a échoué

Dans les années 60, les pêcheurs furent les premiers à s'inquiéter de la pollution des eaux. En 1980, l'initiative des pêcheurs "Protection des eaux contre la pollution" fut déposée. C'est ainsi que la construction à grande échelle de stations d'épuration et l'interdiction des phosphates dans les lessives ont pu être imposés.

Aujourd'hui la plupart des lacs Suisses montre une concentration de phosphates inférieure à la limite légale de 30 mg de phosphore par m³ d'eau.

Depuis 2 ans nous constatons que l'histoire à succès de la protection des eaux a conduit, dans certains lacs, à un taux de phosphore tellement faible que les populations de corégones ont subi un recul massif. Afin d'assurer une exploitation durable, nous proposons donc une gestion intelligente des phosphates qui fixerait une limite inférieure à partir de laquelle on renoncerait à l'utilisation de produits coûteux de précipitation des phosphates dans les stations d'épuration.

La proposition de mener un essai pilote ad hoc dans le lac le Brienz a cependant été rejetée en 2012 par le Conseil des Etats, et également en 2013 par le Conseil national. Il faudra en temps voulu examiner si et quand ce problème mérite à nouveau d'être abordé.

Truite arc-en-ciel: discussion relancée

Dans beaucoup de cours d'eau les populations de truites fario sont menacées ou ont déjà disparu à cause d'une qualité insuffisante de l'eau et/ou par l'absence d'habitats naturels. Beaucoup de pêcheurs proposent déjà depuis plusieurs années d'immerger dans ces eaux des truites arc-en-ciel plus robustes.

A l'incitation de la Fédération des pêcheurs du Rhin de St-Gall et de la Fédération cantonale de pêcheurs des Grisons, les Conseillers nationaux Lukas Reimann (UD, SG) et Martin Candinas (PBD, GR) ont soumis des motions au Conseil national en faveur d'une autorisation générale et/ou d'un assouplissement des limitations à l'immersion de truites arc-en-ciel.

Le bureau directeur a pris connaissance de ces deux interventions parlementaires et attend avec impatience la suite des discussions sur cette question controversée et la position qu'adoptera le Conseil national à ce sujet.

Ardillon: ordre, contre-ordre ... désordre !

Les prescriptions concernant l'utilisation de l'ardillon entrées en vigueur en 2008, ont dès le début été critiquées par les milieux de la pêche, car elle introduisaient une inégalité de traitement sur les lacs partagés entre plusieurs cantons ainsi que des réglementations différentes selon les méthodes de pêche qui ont suscité confusion et insécurité.

Pour plus de clarté, le Conseil fédéral a édicté en octobre une nouvelle réglementation qui autorisait l'ardillon sur les lacs et les retenues de barrages et interdisait l'ardillon dans toutes les eaux courantes. Peu après les cantons de montagne ont néanmoins adopté une nouvelle modification à l'ordonnance qui les autorisait à maintenir, pour des raisons écologiques, l'interdiction de l'ardillon sur les lacs de montagne. La clarté souhaitée se fait ainsi encore attendre.

Protection des animaux: pas de saignée pour les petits poissons

Après la confusion au sujet de l'utilisation de l'ardillon, il s'est également posé la question de savoir si, lors de la capture de petits poissons, l'obligation de saignée (incision des branchies) s'imposait. Après de longues discussions les offices fédéraux compétents ont approuvé la proposition de la FSP, à savoir: pour des poissons d'une longueur inférieure à 22 cm, un fort coup sur la tête ou le bris de la nuque font office de mise à mort, en lieu et place de la saignée.

De plus, une fiche technique doit être rédigée afin de fixer plus précisément dans quelles conditions un poisson capturé peut être remis à l'eau et/ou doit être conservé.

Oiseaux piscivores: l'OFEV joue la montre

Le nombre de cormorans nicheurs en Suisse augmente encore de manière exponentielle. En 2013, la station ornithologique de Sem-pach a dénombré 1233 couples. En mars 2010 le Parlement avait chargé le Conseil fédéral d'établir des bases pour une régulation des colonies de cormorans nicheurs. L'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) s'octroie un temps exagéré pour accomplir cette tâche.

Par la publication en juillet 2013 d'un rapport contesté, L'OFEV a essayé de démontrer que les dommages causés par les cormorans seraient moins élevés que ceux supposés jusqu'ici.

Lobbying: agape de poissons pour parlementaires

Afin de transmettre nos préoccupations au niveau politique, le lobbying systématique est extrêmement important. Grâce à un badge du Palais fédéral mis aimablement à disposition par la Conseillère nationale Yvonne Feri (PS, AG), le président central dispose en tous temps du libre accès au Palais fédéral et peut soigner les contacts de manière facilitée avec les membres du Parlement.

Durant l'exercice écoulé et grâce au soutien financier du club des 111, la FSP a pu inviter pour la première fois les membres du Conseil des Etats et du Conseil national à un repas de poisson couplé à une information. Nous avons été ravis qu'une vingtaine de parlementaires aient répondu favorablement à cette invitation.

Contributions en faveur de la nature et la protection du paysage

Basées sur le contrat d'aide financière conclu en 2009 avec l'OFEV, les prestations de la FSP en faveur de la nature et du paysage sont indemnisées au moyen d'une contribution annuelle de 30'000 CHF.

La FSP fournit ainsi les prestations suivantes :

- Production du site Web bilingue www.sfv-fsp.ch;
- Diffusion électronique de la Newsletter-FSP bilingue;
- Diffusion sous forme électronique des informations de l'OFEV à ses propres membres et aux personnes intéressées;
- Publication du «Schweizerische Fischerei-Zeitung SFZ» (intégré dans le mensuel «Petri Heil»);
- Diffusion sous forme électronique du SFZ et de sa version francophone «Journal Suisse de la Pêche» à ses propres membres et aux personnes intéressées;
- Distribution de publications à travers le Shop-FSP;
- Soutien aux fédérations et sociétés cantonales pour la formation initiale et continue;
- Encouragement et promotion du «Brevet Suisse du Pêcheur Sportif»;
- Diffusion et encouragement du Code éthique de la FSP;
- Sensibilisation de la population à la protection des eaux et à la pêche par l'action récurrente "Poisson de l'année" et l'action initiée pour la première fois en 2013 et prévue dorénavant tous les 2 ans : "Journée Suisse de la Pêche".

Le «Roi du Doubs» – poisson de l'année 2013

Le Roi du Doubs, un poisson de moindre importance halieutique, est un exemple éloquent de la menace qui pèse sur la biodiversité et de l'importance d'habitats aquatiques sains. C'est pour cette raison que la FSP l'a élu Poisson de l'année 2013.

Plus que 52 spécimens

Lors d'un recensement effectué en 2012 dans le Doubs, l'on en a dénombré que 52 spécimens! Le déclin constaté depuis des années est un drame, qui n'était quasiment pas connu du grand public et des politiques en Suisse.

Ce qui extermine ce poisson dans le Doubs en Suisse et en France ce sont l'utilisation non écologique de la force hydraulique, les seuils artificiels et les apports démesurés d'engrais.

La «Convention de Berne» : des recommandations claires

La FSP, conjointement à Pro Natura et le WWF Suisse, a porté plainte devant la "Convention de Berne" en reprochant aux autorités suisses et françaises leur inaction pour la protection du Roi du Doubs qui est fortement menacé. La "Convention de Berne" est un accord du Conseil de l'Europe pour la protection des plantes et des animaux sauvages et leurs conditions de vie.

Sur mandat de la "Convention de Berne", un expert indépendant belge a ensuite évalué la situation sur le terrain. Sur la base de son rapport d'expertise le comité permanent a décidé de formuler des recommandations claires: améliorer les possibilités de migration des poissons, démanteler les anciens seuils, supprimer la gestion néfaste par éclusées des centrales hydro-électriques, moderniser les stations d'épuration, diminuer les apports d'engrais de l'agriculture.

La Suisse doit agir maintenant

D'ici à la prochaine séance du comité "Convention de Berne" à la fin 2014, la Suisse doit maintenant présenter un plan d'action pour le Doubs. En supposant que les mesures exigées soient mises en œuvre rapidement, on peut espérer que le Roi du Doubs puisse être sauvé de justesse.

La FSP s'associe à la NATUR-Messe Basel

Pour la 4^e fois la Fédération de pêche de Bâle-Ville KfvBS a organisé une exposition spéciale captivante dans le cadre de la NATUR-Messe de Bâle. L'exposition avait pour thème les populations indigènes de poissons à travers divers aquariums et des documents informatifs détaillés. Une maquette interactive de franchissement piscicole permettait d'obtenir des informations intéressantes. Dans un bloc d'information sur le thème "les envahisseurs du Rhin" on pouvait observer des Gobies à large tête ainsi que des Gobies à taches noires.

Etant donné l'importance nationale de cette exposition spéciale très visitée, la FSP s'y est associée financièrement sous la forme inédite d'une garantie de déficit.

Le club des 111 soutient généreusement la FSP

Le Club des 111, association de sponsors de la FSP fondée en 2000, a généreusement renouvelé son soutien à nos projets et activités pour 2013:

Poisson de l'année:	CHF	5'000
Championnat des jeunes pêcheurs:	CHF	5'000
Journée Suisse de la Pêche:	CHF	10'000
Journée de formation FSP:	CHF	5'000
Agape de poissons pour les parlementaires:	CHF	3'000

Relations internationales

La FSP est membre depuis 2012 de l'**European Anglers Federation EAF**, fondée en 2007, elle regroupe 11 fédérations issues de 11 pays et compte au total près de 5 millions de membres.

La FSP est membre depuis 1986 (année de fondation) de l'**Arbeitsgemeinschaft der Fischerei der Alpenländer ARGEFA**, qui regroupe 7 fédérations de 6 pays et qui compte près de 350'000 membres.

La Fédération Suisse de Pêche en mer est représentée en tant que membre de la FSP à l'**European Anglers Alliance EAA**, fondée en 1994, elle unit 14 fédérations de 13 pays et compte au total près de 2 millions de membres.

Centre Suisse de Compétences pour la Pêche CSCP

Suite au début de ses activités en janvier 2012 au GründerZentrum à la Wankdorffeldstrasse 102 à Berne, le CSCP a assumé sur la base de mandats le secrétariat de la FSP, ceux de la FCBP et de la Fondation Pro Fisch + Wasser et a géré également celui du Réseau suisse de formation des pêcheurs. Durant l'exercice écoulé le Centre de compétences s'est développé de manière réjouissante.

Hans Thoenen en tant qu'administrateur, Philipp Sicher comme administrateur adjoint ainsi que les deux collaboratrices Eva Jenni et Silvia Friedli assument les nombreuses tâches du service avec un haut niveau de fiabilité.

La FSP mandate le CSCP pour la tenue de ses comptes

Suite au décès d'André Blanc notre caissier central, le BD a décidé de confier également au CSCP le mandat de la tenue des comptes de la FSP. Jusqu'au remaniement du BD après l'AD 2014, c'est le président central qui assume la responsabilité des finances au sein du BD.

Otto Naef, le nouvel expert de la protection des eaux

Lors de l'AD de Zuchwil, les délégués ont approuvé la création d'un poste à temps partiel sur la protection des eaux ainsi que la modification correspondante du contrat de prestation du CSCP.

Au cours de l'été la place était déjà mise au concours et c'est dès le 1^{er} octobre 2013 qu'Otto Naef a débuté son travail au sein du CSCP. Jusqu'à sa retraite au printemps 2013, Otto Naef né en 1948, a travaillé en tant qu'ingénieur en génie civil ETH et adjoint au chef de la section Protection contre les crues à l'Office fédéral de l'environnement OFEV.

Le nouvel expert en protection des eaux est à disposition pour toutes les questions concernant les aspects qualitatifs et quantitatifs de la protection des eaux, il fournit des évaluations sur les constructions hydrauliques et les projets d'usines hydro électriques et élabore des prises de positions et des rapports destinés aux autorités et aux tribunaux.

En tant que conseiller, Otto Naef est gratuitement à disposition des organisations membres de la FSP. Pour des mandats plus importants, des montants d'honoraires réduits peuvent être appliqués.

Assemblées des délégués à Zuchwil

C'est le 15 juin 2013 que les délégués de la FSP se sont réunis à Zuchwil pour la 133^e AD.

Le rapport annuel 2012, les comptes 2012 ainsi que le budget et les cotisations pour 2013 ont été approuvés à l'unanimité.

Selon le tournus, le Bureau directeur a été soumis au vote pour le mandat officiel de 2013 à 2017. Comme aucune démission n'était annoncée, les membres du BD ont été confirmés à leurs postes par applaudissements. Le président central Roland Seiler s'est mis à disposition pour un mandat d'une durée réduite de 2 ans et a été réélu à l'unanimité.

C'est sans discussions que les délégués ont voté la création d'un poste à temps partiel pour la protection des eaux.

Plusieurs invités ont transmis les salutations des autorités:

- Esther Gassler, présidente du gouvernement et Conseillère d'Etat du canton de Soleure
- Peter Mohnert, président de l'European Anglers Alliance (EAA) et de la Fédération allemande des pêcheurs sportifs (VDSF)
- Philippe Lalauze, vice-président de l'European Anglers Federation (EAF) et de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)
- Christoph Jäggi, président de la Conférence Suisse des inspecteurs de la Faune, Chasse et Pêche CSF

La nouvelle vice-directrice de l'OFEV Franziska Schwarz présenta lors d'un court exposé ses buts et perspectives dans le cadre de la protection des eaux et de la pêche; le Conseiller national Beat Jans a décrit ses idées sur le développement ultérieur de la Rétribution à Prix Coûtant RPC.

En clôture, le rockeur dialectal Polo Hofer a été désigné membre d'honneur de la FSP pour ses contributions en faveur de la pêche et son soutien aux actions de promotion de la FSP.

La manifestation, organisée avec brio par la Fédération cantonale des pêcheurs de Soleure sous la direction de son président Marco Vescovi, a offert aux accompagnants une balade en bateau sur l'Aar ainsi qu'une visite guidée de Soleure et s'est clôturée par un délicieux banquet et une super musique.

Championnat des jeunes pêcheurs

Pour la première fois, le championnat des jeunes pêcheurs était couplé avec l'AD. Les équipes de trois participants issues de 6 cantons ont impressionné les observateurs par leurs larges connaissances, leur excellente formation pratique et leur sportivité exemplaire.

Cette manifestation largement suivie par le public a aussi été organisée de manière impeccable par la Fédération cantonale des pêcheurs de Soleure en collaboration avec le chef de la compétition, Philipp Sicher.

6e Championnat des jeunes pêcheurs: 13 et 14 juin 2015 (Valais)

Journée de formation de la FSP

Suite à une demande des présidents cantonaux, le BD a invité le 26 octobre tous les membres des comités cantonaux et des comités des sociétés de pêche à une journée de formation à Olten. Des conférenciers compétents ont transmis des informations dans les domaines de la direction d'association, de la motivation des membres et du travail de communication avec le public.

Bureau directeur (BD)

Durant l'exercice 2013, le BD s'est composé comme suit :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| • Roland Seiler | Président central |
| • André Blanc († 3.8.2013) | Vice-président/Caissier central |
| • Charles Kull | Vice-président |
| • Kurt Bischof | Chef de la communication |
| • Laurent Giroud | Dossier Doubs |
| • Samuel Gründler | Conseiller scientifique |
| • Hans-Peter Güntensperger | Chef du Shop-FSP |
| • Maxime Prevedello | Communication Romandie |

L'administrateur Philipp Sicher, qui est également responsable du domaine formation, participe aux séances du BD sans droit de vote.

Les affaires ont été administrées lors de sept séances.

De plus, de nombreuses séances de "teams de compétences" ont également eu lieu; des délégations du BD ont pris part à de nombreuses manifestations et commissions avec les administrations publiques et ont aussi participé aux assemblées des organisations membres et fédérations amies et entretenu des contacts avec les organisations internationales.